

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le **mardi 9 mai 2017** à 19 h 30, au Carrefour Notre-Dame, au 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec sous la présidence de Madame Danie Deschênes, mairesse.

Présences :

Messieurs les conseillers, Bruno Roy, Bernard Groulx, Normand Pigeon et Jean Fournel

Mesdames Katherine-Erika Vincent, directrice générale et Catherine Fortier-Pesant, greffière

Absents : Sylvain Lemire et Daniel Lauzon

OUVERTURE DE LA SÉANCE À 19 h 53

2017-05-124 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté.

ADOPTÉE

2017-05-125 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 AVRIL 2017

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 avril 2017, au moins 24 heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu unanimement d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 avril 2017, tel que présenté.

ADOPTÉE

2017-05-126 LISTE DES COMPTES PAYÉS DU MOIS D'AVRIL 2017 – APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu unanimement d'approuver la liste des comptes payés du mois d'avril 2017, au montant de **99 740,81 \$**.

ADOPTÉE

2017-05-127 LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS D'AVRIL 2017 – APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu unanimement d'approuver la liste des comptes à payer du mois d'avril 2017, au montant de **186 076,79 \$**.

ADOPTÉE

2017-05-128 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DES VÉRIFICATEURS EXTERNES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2016

Conformément à l'article 105.1 de la Loi sur les cités et villes (R.L.R.Q. c. C-19) la trésorière dépose le rapport financier et le rapport des vérificateurs externes pour l'exercice financier 2016.

2017-05-129 AUTORISATION DE PAIEMENT – QUOTE-PART SÛRETÉ DU QUÉBEC

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'autoriser le paiement d'une quote-part au montant de **1 814 076 \$** pour les services de police de la Sûreté du Québec pour l'année 2017.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-211-00-431.

ADOPTÉE

2017-05-130 RÈGLEMENT NO 437-44 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 437 – ADOPTION

Considérant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., c. A-19.1);

Considérant que le conseil municipal a adopté le Règlement de zonage numéro 437;

Considérant qu'il y a lieu de modifier à nouveau ce règlement afin d'apporter des changements à certaines de ses dispositions;

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance du 14 février 2017, qu'un premier projet a été adopté le 14 mars 2017 et que le second projet a été adopté le 11 avril 2017;

Considérant que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le second projet de règlement et renoncent à sa lecture; la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'adopter le règlement no **437-44**, modifiant plusieurs dispositions du règlement de zonage no 437.

Que copie de ce règlement soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour la délivrance d'un certificat de conformité final.

ADOPTÉE

2017-05-131 PROJET DE RÈGLEMENT NO 440-13 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 440 SUR LES PERMIS ET LES CERTIFICATS NOTAMMENT POUR SE CONFORMER AUX NOUVELLES EXIGENCES DU CADRE NORMATIF APPLICABLES AUX ZONES DE CONTRAINTES RELATIVES AUX GLISSEMENTS DE TERRAIN

Considérant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., c. A-19.1);

Considérant qu'il y a lieu de modifier à nouveau le Règlement no 440 sur les permis et les certificats notamment pour se conformer aux nouvelles exigences du cadre normatif applicables aux zones de contraintes relatives aux glissements de terrain;

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du 14 mars 2017;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation doit être tenue afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer, tel que prévu à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Considérant que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture; la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'adopter le projet de règlement no **440-13** modifiant le Règlement no 440 sur les permis et les certificats notamment pour se conformer aux nouvelles exigences du cadre normatif applicables aux zones de contraintes relatives aux glissements de terrain.

Qu'une assemblée publique de consultation soit tenue au Carrefour Notre-Dame, à la date et à l'heure déterminées par la greffière.

Que copie de ce projet de règlement soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour analyse de conformité.

ADOPTÉE

2017-05-132 AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT NO 515-5 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NO 515

Monsieur le conseiller, Jean Fournel donne avis de motion qu'il sera présenté à cette même séance le projet de règlement no **515-5** modifiant le Règlement no 515 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour y ajouter des critères d'acceptation pour les projets situés dans les zones C-403, C-404 et H-411.

2017-05-133 PROJET DE RÈGLEMENT NO 515-5 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) NO 515 CONCERNANT L'AJOUT D'OBJECTIFS ET DE CRITÈRES APPLICABLES AUX ZONES C-403, C-404 et H-411

Considérant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., c. A-19.1);

Considérant que le conseil municipal a adopté le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 515;

Considérant qu'il y a lieu de modifier le règlement afin d'y ajouter certains critères d'acceptation pour les projets situés dans les zones C-403, C-404 et H-411;

Considérant qu'un avis de motion a été donné à cette même séance;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation doit être tenue afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer, tel que prévu à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Considérant que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le premier projet de règlement et renoncent à sa lecture; la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'adopter le projet de règlement no **515-5** modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) no 515 concernant l'ajout d'objectifs et de critères applicables aux zones C-403, C-404 et H-411.

Qu'une assemblée publique de consultation soit tenue au Carrefour Notre-Dame, à la date et à l'heure déterminées par la greffière.

Que copie de ce projet de règlement soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour analyse de conformité.

ADOPTÉE

2017-05-134 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 513-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU STATIONNEMENT NO 513 (RMH 330)

Monsieur le conseiller Bernard Groulx donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté pour adoption, le règlement no 513-1 modifiant le Règlement relatif au stationnement no 513 (RMH 330) pour y interdire le stationnement ou l'immobilisation d'un véhicule entre le 1^{er} avril et le 15 novembre, dans un corridor actif ou une piste cyclable qui est identifiée par des lignes peintes sur la chaussée ou par des bollards.

2017-05-135 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO 2017-12, LOT 5 089 622 (49, RUE DES ROSEAUX)

Considérant que les propriétaires demandent à régulariser le bâtiment principal existant et la remise;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure no 2017-12 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier;

Considérant que l'application stricte du règlement aurait pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant;

Considérant que la demande n'aura pas pour effet de porter atteinte à la jouissance réelle du droit de propriété des immeubles voisins;

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q. c. A-19.1), le Conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant le Conseil.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d'**accepter** la demande de dérogation mineure no **2017-12**, lot 5 089 622 (49, rue des Roseaux) telle que présentée, afin de régulariser le bâtiment principal existant avec une marge de recul avant de 7,25 mètres au lieu des 7,5 mètres prescrits à la réglementation, ainsi que de régulariser la remise existante dont la distance avec le bâtiment principal est de 2,26 mètres au lieu des 3 mètres prescrits à la réglementation.

ADOPTÉE

2017-05-136 DEMANDE D'APPROBATION AU PIIA NO 2017-14, LOT 2 068 383 (2897, BOULEVARD PERROT)

Considérant que les propriétaires souhaitent construire un nouveau bâtiment agricole qui prendra la forme d'un agrandissement du bâtiment agricole existant;

Considérant que le projet est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) no 515;

Considérant que la demande répond à certains objectifs du PIIA et que les travaux projetés respectent les critères d'évaluation par le Comité consultatif d'urbanisme;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande d'approbation au PIIA no 2017-14 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'accepter la demande de PIIA no **2017-14**, lot 2 068 383 (2897, boulevard Perrot) telle que présentée.

ADOPTÉE

2017-05-137 DEMANDE D'APPROBATION AU PIIA NO 2017-15, LOT 2 068 220 (6, 181^e AVENUE)

Considérant que la propriétaire souhaite changer le revêtement de la toiture de sa résidence en bardeaux de couleur rouge pour une toiture en bardeaux de couleur brun foncé;

Considérant que le projet est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) no 515;

Considérant que la demande répond à certains objectifs du PIIA et que les travaux projetés respectent les critères d'évaluation par le Comité consultatif d'urbanisme;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande d'approbation au PIIA no 2017-15 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d'accepter la demande de PIIA no **2017-15**, lot 2 068 220 (6, 181^e Avenue) telle que présentée.

ADOPTÉE

2017-05-138 DEMANDE D'APPROBATION AU PIIA NO 2017-16, LOT PROJETÉ 6 067 391 (2367 BOUL. PERROT)

Considérant que le propriétaire souhaite construire une résidence unifamiliale isolée;

Considérant que le projet est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) no 515;

Considérant que la demande répond à certains objectifs du PIIA et que les travaux projetés respectent les critères d'évaluation par le Comité consultatif d'urbanisme;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande d'approbation au PIIA no 2017-16 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d'accepter la demande de PIIA no **2017-16**, lot projeté 6 067 391 (2367, boulevard Perrot) telle que présentée.

ADOPTÉE

2017-05-139 DEMANDE D'APPROBATION AU PIIA NO 2017-17, LOT 2 068 239 (10, RUE HUOT)

Considérant que les propriétaires souhaitent procéder à l'aménagement des aires de stationnement;

Considérant que le projet est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) no 515;

Considérant que la demande répond à certains objectifs du PIIA et que les travaux projetés respectent les critères d'évaluation par le Comité consultatif d'urbanisme;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande d'approbation au PIIA no 2017-17 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d'accepter la demande de PIIA no **2017-17**, lot 2 068 239 (10, rue Huot) telle que présentée.

ADOPTÉE

2017-05-140 OCTROI DE CONTRAT – RÉALISATION DU PLAN D'AMÉNAGEMENT DU PARC DES HÉRONS-BLEUS

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d'octroyer un contrat pour la réalisation du plan d'aménagement du parc des Hérons-Bleus à la firme **Nature-Action Québec Inc.** pour une somme maximale de **19 062 \$**.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-22-700-00-740.

ADOPTÉE

2017-05-141 OCTROI DE CONTRAT – MANDAT EN HYDROGÉOLOGIE 51^E AVENUE

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'octroyer un mandat en hydrogéologie à la firme **Perrier Experts-Conseils Inc.** pour une somme de **14 518 \$** plus taxes applicables pour un mandat en hydrogéologie concernant la 51^e Avenue.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-491-00-419.

ADOPTÉE

2017-05-142 OCTROI DE CONTRAT – APPEL D'OFFRES GT2017-02a – SERVICES PROFESSIONNELS RELIÉS À LA PRÉPARATION DE DOCUMENTS ET LA COORDINATION DE TRAVAUX DE STABILISATION DE TALUS

Considérant que la Ville a procédé à un appel d'offres publiques pour des services professionnels pour la préparation des documents d'appel d'offres, des demandes environnementales, la coordination des travaux de chantier et la préparation des documents pour la conformité de travaux de stabilisation de talus dans les secteurs de la rue Simone-de Beauvoir et de la 150^e Avenue;

-50-

Considérant que suivant cet appel d'offres, 1 soumission a été reçue et ouverte le 5 mai dernier;

Considérant que le comité de sélection a procédé à une analyse de l'offre reçue et a émis une recommandation quant à l'octroi du contrat.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'octroyer un contrat au montant de **92 887 \$** plus taxes applicables à **Aménatech Inc.** pour des services professionnels reliés à la préparation de documents et la coordination de travaux de stabilisation de talus.

Que cette dépense soit puisée à même le Règlement d'emprunt no 523 et imputée au poste budgétaire 1-22-200-00-700.

ADOPTÉE

2017-05-143 OCTROI DE CONTRAT – APPEL D'OFFRES GT2017-06 – SERVICES PROFESSIONNELS RELIÉS À LA RÉHABILITATION ET LE REMPLACEMENT DE CONDUITES ET LA RÉFECTION DE CHAUSSÉE

Considérant que la Ville a procédé à un appel d'offres publiques pour des services professionnels nécessaires à la préparation des plans, devis et documents d'appel d'offres et à la surveillance en résidence des travaux de réhabilitation de conduite d'aqueduc et d'égout sanitaire, de remplacement de conduites d'égout sanitaire et pluvial et de réfection de chaussée;

Considérant que suivant cet appel d'offres, 2 soumissions ont été reçues et ouvertes le 3 mai dernier;

Considérant que le comité de sélection a procédé à une analyse des offres reçues et a émis une recommandation quant à l'octroi du contrat.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d'octroyer un contrat au montant de **85 750 \$** plus taxes applicables à **ÉQUILUQS INC.** pour des services professionnels reliés à la réhabilitation et le remplacement de conduites et la réfection de chaussée.

Que cette dépense soit puisée à même les fonds versés par le programme TECQ et imputée au poste budgétaire 1-22-100-10-730.

ADOPTÉE

2017-05-144 OCTROI DE CONTRAT – APPEL D'OFFRES GT2017-07 – FOURNITURE DE 2 POMPES SUBMERSIBLES D'EAU SANITAIRE

Considérant que la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de 2 pompes submersibles d'eau sanitaire pour la station de pompage no.3;

Considérant que suivant cet appel d'offres 2 soumissions ont été reçues et ouvertes le 2 mai dernier;

Considérant que la Ville a procédé à une analyse de la conformité légale et technique des soumissions.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'octroyer le contrat à **Solutions d'Eau Xylem Inc.** au montant de **21 496 \$** plus taxes applicables, pour la fourniture de 2 pompes submersibles d'eau sanitaire.

Que cette dépense soit puisée à même les fonds versés par le programme TECQ et imputée au poste budgétaire 1-22-400-10-731.

ADOPTÉE

2017-05-145 **OCTROI DE CONTRAT – APPEL D’OFFRES SUR INVITATION NO GT2017-08 – FOURNITURE ET PLANTATION D’ARBRES PROJET DOMICILIAIRE DU PLATEAU NOTRE-DAME**

Considérant que la Ville a procédé à un appel d’offres sur invitation pour la fourniture et plantation d’arbres pour le projet domiciliaire du Plateau Notre-Dame;

Considérant que suivant cet appel d’offres 2 soumissions ont été reçues et ouvertes le 4 mai dernier;

Considérant que la Ville a procédé à une analyse de la conformité légale et technique des soumissions.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d’octroyer le contrat à **Paysagiste et Déneigement NJ Inc.** au montant de **16 240,61 \$** plus taxes applicables, pour la fourniture et la plantation d’arbres.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d’opération et imputée au poste budgétaire 1-02-491-00-628.

Que cette dépense soit facturée à Développement Banlieue-Ouest inc. pour remboursement à la Ville tel que prévu dans l’Entente relative aux travaux municipaux pour la Phase III du projet domiciliaire du Plateau Notre-Dame signée entre les parties.

ADOPTÉE

2017-05-146 **PROGRAMME DE RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL**

Considérant que la Ville de Notre-Dame-de-l’Île-Perrot a pris connaissance des modalités d’application du Volet – Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL);

Considérant que la Ville de Notre-Dame-de-l’Île-Perrot désire présenter une demande d’aide financière au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l’Électrification des transports pour la réalisation de travaux d’amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2, excluant la portion désignée prioritaire à l’intérieur d’un Plan d’intervention en infrastructures routières locales;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Bruno Roy, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu que le conseil de la Ville de Notre-Dame-de-l’Île-Perrot autorise la présentation d’une demande d’aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet AIRRL.

ADOPTÉE

2017-05-147 **DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS POUR L’ACHAT DE LIVRES POUR LA BIBLIOTHÈQUE MARIE-UGUAY ET POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS – DÉSIGNATION DE MANDATAIRE**

Considérant que la Ville présente chaque année une demande d’aide financière pour l’achat de livres pour la Bibliothèque Marie-Uguay;

Considérant que la Ville doit déposer auprès du Ministère de la Culture et des Communications une politique de développement des collections avant le 28 mai 2017.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot présente au Ministère de la Culture et des Communications une demande d'aide financière en vertu du programme « Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques du Québec », pour l'achat de livres pour la Bibliothèque Marie-Uguay, pour l'année 2017-2018.

Que madame Guylaine Lauzon, responsable de la Bibliothèque Marie-Uguay, soit désignée à titre de mandataire de la Ville aux fins de ladite demande d'aide financière et soit autorisée à signer pour et au nom de la Ville tout document nécessaire à cette demande.

Que madame Guylaine Lauzon, responsable de la Bibliothèque Marie-Uguay, soit désignée à titre de mandataire de la Ville aux fins de la présentation de la politique de développement des collections.

ADOPTÉE

2017-05-148 OCTROI DE SUBVENTION – SOUTIEN À L'INSCRIPTION – ASSOCIATION DE RINGUETTE LES 4 CITÉS 2016-2017

Considérant que les articles 4, 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q. c. C-47.1) permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'octroyer à l'association **Ringuette 4 Cités** une subvention au montant de **5 870 \$** pour le soutien à l'inscription de 20 joueuses de la Ville pour la saison 2016-2017.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-721-80-992.

ADOPTÉE

2017-05-149 OCTROI DE SUBVENTION – LES SCOUTS 16^E ÎLE PERROT

Considérant que lors de la Journée de la Terre, tenue le samedi 22 avril 2017 au Carrefour Notre-Dame, les Scouts 16^e Île Perrot ont ensaché environ 1096 sacs de compost pour vendre aux résidents au coût de 1 \$ le sac;

Considérant que les articles 4, 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q. c. C-47.1) permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d'octroyer une subvention au montant de **1 000 \$** aux **Scouts 16^e Île Perrot**.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-728-10-473.

ADOPTÉE

2017-05-150 AUTORISATION DE DÉPENSE – SOUPER DES BÉNÉVOLES 2017

Considérant que le 13 mai prochain aura lieu le Souper des bénévoles qui vise à remercier les bénévoles pour leur implication sur le territoire de la Ville.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d'autoriser une dépense d'un montant maximal de **10 000 \$** pour cet événement.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-728-20-473.

ADOPTÉE

2017-05-151 COURSE DE L'ÉCOLE DE LA SAMARE – AUTORISATION D'ÉVÉNEMENT

Considérant que l'École de La Samare a soumis une demande d'autorisation afin d'organiser un événement de course sur route le 1^{er} juin prochain sur le territoire de la Ville.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'accepter que l'École La Samare tienne un événement de course sur route sur le territoire de la Ville le 1^{er} juin entre 13h et 14h15 à partir de l'école jusqu'au Parc des Éperviers en suivant le boulevard Virginie-Roy jusqu'à la rue Rivelaine.

ADOPTÉE

2017-05-152 OCTROI DE SUBVENTION – SOUTIEN À L'INSCRIPTION – CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE RÉGIONAL DE VAUDREUIL

Considérant que la Ville a reçu une demande de soutien à l'inscription du Club de patinage artistique régional de Vaudreuil;

Considérant que les articles 4 et 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q. c. C-47.1) permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'octroyer une subvention au montant de **10 167,50 \$** à titre de soutien à l'inscription de 41 résidents de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot au **Club de patinage artistique régional de Vaudreuil** pour la saison 2016-2017.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-721-80-992.

ADOPTÉE

2017-05-153 PLAN D' ACTIONS FAMILLE – ADOPTION

Considérant que la Ville souhaite se doter d'un Plan d'actions famille orienté vers le bien-être des familles Perrotdamoises.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'adopter le Plan d'actions famille, tel que proposé et de lui donner plein effet à compter de ce jour.

ADOPTÉE

2017-05-154 OCTROI DE CONTRAT – TRANSPORT CAMP DE JOUR 2017

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d'octroyer un contrat au montant de **16 207 \$** plus taxes applicables, à **Transport Jean-Jacques Campeau Inc.**, pour le transport en autobus pour les sorties et les navettes dans le cadre du camp de jour 2017.

Que cette dépense soit puisée au budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-721-20-515.

ADOPTÉE

2017-05-155 AUTORISATION DE DÉPENSE – INSTALLATION ET FOURNITURE DE REVÊTEMENT DE PLANCHER AU PARC DES ÉPERVIERS

Considérant qu'un revêtement doit être installé sur les planchers des bâtiments du Parc des Éperriers.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d'autoriser une dépense supplémentaire au montant de **21 735 \$** plus taxes applicables au contrat de **Construction Jacques Théorêt Inc.** pour l'installation et la fourniture de revêtement de plancher des bâtiments au Parc des Éperriers.

Que cette dépense soit puisée au budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-22-700-00-740.

ADOPTÉE

2017-05-156 OCTROI DE CONTRAT – SERVICES INFORMATIQUES – ÉLECTIONS MUNICIPALES 2017

Considérant que des élections municipales auront lieu le 5 novembre prochain;

Considérant que la Ville doit recourir aux services d'une firme externe pour les services informatiques qui seront requis dans le cadre de ces élections.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'octroyer un contrat au montant maximal de **13 500 \$** plus taxes applicables, à **ACCEO Solutions Inc.** pour les services informatiques requis dans le cadre des élections municipales 2017.

Que cette dépense soit puisée au budget d'opération et imputée aux postes budgétaires 1-02-142-00-341, 1-02-142-00-415, 1-02-142-00-670.

ADOPTÉE

2017-05-157 ACHAT DE BILLETS – TOURNOI DE GOLF DU MAIRE DE LA VILLE DE L'ÎLE-PERROT ÉDITION 2017

Considérant l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q. c. C-47.1);

Considérant que les profits du tournoi de golf seront versés à des organismes jeunesse de la Ville de L'Île-Perrot et les environs.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d'acheter 4 billets pour le tournoi de golf du Maire de la Ville de L'Île-Perrot édition 2017, qui se tiendra le vendredi 2 juin 2017 au Club de golf WindMill Heights, au coût total de **760 \$** payables à la **Ville de L'Île-Perrot** et d'autoriser 4 personnes à y participer.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-111-00-310.

ADOPTÉE

**2017-05-158 ACTES DE SERVITUDE D'UTILITÉ PUBLIQUE – PLACE ANNE-HÉBERT –
AUTORISATION DE SIGNATURE**

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour les adresses 18, 20, 22 et 24, Place Anne-Hébert, 4 actes de servitude d'utilité publique avec les propriétaires et autres intervenants concernés.

ADOPTÉE

DÉPÔT DES DOCUMENTS ET RAPPORTS

- Rapport du mois d'avril 2017 de la Gestion du territoire.
- Procès-verbal d'une réunion du CCU – 25 avril 2017.

PÉRIODE DE QUESTIONS

2017-05-159 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu de lever la séance à 20h51.

ADOPTÉE

Danie Deschênes
Mairesse

Catherine Fortier-Pesant
Greffière

/vc
